

## Nucléaire

En 2014 encore, le travail de notre association a été principalement consacré aux anciennes mines d'uranium.

Le 28 janvier, nous avons participé à une rencontre entre le Collectif Uranium et l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire).

La procédure de gestion des anciens sites miniers et de leurs restes, mise en route par la circulaire ministérielle du 22 juillet 2009, s'est poursuivie cahin-caha.

Dans le Puy de Dôme, contrairement aux instructions de cette circulaire et à ce qui s'est passé dans l'Allier et dans la Loire, aucune concertation avec les associations n'avait été prévue. A notre demande d'organiser une telle concertation, le préfet du PDD a répondu par un refus dans sa lettre du 29 janvier 2014.

Nous avons alors envoyé une nouvelle demande au ministre de l'écologie. Le 23 juin, une réponse nous confirmait la position du préfet en indiquant toutefois qu'il lui été suggéré d'organiser « une réunion de concertation spécifique avec l'ensemble des parties prenantes ... ».

Parallèlement, AREVA avait envoyé dans les mairies concernées par les anciennes mines des « livrets communaux » comprenant des fiches sur des zones où la prospection aéroportée et les vérifications au sol avaient révélé une contamination par la radioactivité.

Au total, 27 zones, regroupées dans 21 fiches, étaient retenues, alors que les sites contaminés sont nettement plus nombreux. En effet, les recherches ont porté essentiellement sur les lieux de réutilisation des stériles. Ont été négligés, en général, les dépôts de stériles en sortie de mine et les sites d'extraction du minerai. Seuls, 5 sites contaminés font l'objet de propositions de remédiation.

Aux livrets communaux étaient joints les cahiers destinés à recevoir les observations du public. En outre, seules 2 municipalités (Lachaux et Ris) ont demandé une remédiation beaucoup plus complète que celle proposée par AREVA. Une large et regrettable défaillance de la part de nombreux élus locaux.

Bien entendu, Puy de Dôme Nature Environnement est intervenu en adressant au préfet du PDD un dossier comportant une critique argumentée de la méthodologie mise en œuvre par AREVA et 31 fiches sur des sites à nettoyer.

Tout au long de ces opérations, nous avons diffusé des informations soit en direction du public (Sèves, interventions dans les médias, réunions publiques avec le Collectif Bois Noirs à la foire Humus), soit à destination des municipalités concernées.

Le 8 décembre, des représentants de PDDNE et du Collectif Bois Noirs ont participé à une réunion organisée à Vichy par les sous-préfets de Vichy et de Thiers. Ce dernier était d'ailleurs absent alors qu'étaient examinés entre autres les situations sur les communes de Lachaux et de Ris.

Nous avons repris les éléments du dossier envoyés à la préfecture. Les représentants d'AREVA ont coupé court à presque toutes les observations des 2 associations présentes. Ils reviennent même sur leurs propositions faites dans le livret communal de Lachaux et envisagent de simplement recouvrir les stériles de Gourniaud au lieu de les enlever. Ils refusent également de prendre en compte des observations faites par l'ASN dans un courrier du 11 avril 2013.

Une indication intéressante toutefois : les anciens sites miniers proprement dits, c'est à dire les lieux d'exploitation du minerai, n'ont pas été repris dans les prospections et seraient gérés ultérieurement.

Une 2ème réunion doit se tenir à la sous-préfecture d'Ambert pour le Sud du département. AREVA doit ensuite déposer des « fiches de travaux » avec le détail des

interventions envisagées. Il appartiendra au préfet d'imposer d'autres remises en état...ou de laisser faire. Pour l'instant nous n'avons décelé aucune intention des pouvoirs publics d'imposer quoi que ce soit à AREVA.

Sur les sites marqués par la radioactivité liée à l'exploitation de l'uranium, Les niveaux atteignent souvent des dizaines de fois le niveau naturel. Sachant que même de faibles doses de radioactivité peuvent être sources de nuisances, nous constatons une fois de plus que le lobby du nucléaire refuse d'assumer ses responsabilités. Nous constatons aussi que l'héritage de l'industrie électronucléaire est souvent irréversible.

Autant dire que nous n'en avons pas fini avec l'exploitation du minerai d'uranium. L'année 2015 devra être employée à renforcer nos moyens pour continuer le travail.

2 infos pour terminer ce compte rendu :

--Le projet de Centre Écologie Santé porté par notre ami Yuri Bandazevski depuis des années est maintenant en route. Ses informations sont sur le site : [chernobyl-today.org](http://chernobyl-today.org)

--Nous disposons toujours d'un appareil Ramon 2/2 prêté par la CRIIRAD pour la détection et la mesure du radon.

### **Gestion des déchets**

Puy de Dôme Nature Environnement(PDDNE) participe tous les lundi aux réunions du Collectif d'associations contre l'incinération des déchets dans le Puy de Dôme. Sont préparées puis commentées les réunions institutionnelles dans lesquelles PDDNE siège en tant qu'association agréée : commission consultative des services publics locaux du VALTOM, commission de suivi du site (CSS)de Vernéa, commission consultative de révision du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) du Conseil Général, commission de prévention des déchets du CG, comité de pilotage de la redevance incitative du SBA. Sont aussi traités les réunions du CA du VALTOM (qui sont publiques), de la CSS de Puy Long, les dysfonctionnements repérés de l'incinérateur et autres événements.

Le rapport 2013 du VALTOM se limite à fournir celui réalisé par l'entreprise Vernéa/SUEZ Environnement titulaire de la délégation de service public pour le traitement des déchets. Cette entreprise ose écrire qu'il n'y a pas de « bypass » avant les filtres à manche et qu'ainsi toutes les fumées sont traitées, même en cas d'incident. Nous avons découvert, parmi les nombreuses annexes difficiles d'accès de ce rapport, un plan de l'incinérateur qui met en évidence l'existence de 2 soupapes de sûreté et d'une cheminée de sécurité directement au dessus de la chaudière, avant les électro-filtres et les filtres à manche. A notre connaissance, aucun élu siégeant au VALTOM n'a remarqué ce mensonge, ni protesté, même après que l'entreprise ai piteusement reconnu les faits lors d'une réunion de la CSS. La préfecture a été tout aussi discrète alors que son rôle est de contrôler le fonctionnement de l'incinérateur.

Nos taupes bien informées savent que les dysfonctionnements sont nombreux mais non visibles de l'extérieur, seuls 2 d'entre eux sont avoués dans le rapport 2014 : un feu de fosse et une explosion dans le four. La presse locale a pourtant évoqué un 3ème feu de fosse. C'est la partie émergée de l'iceberg. Un feu de fosse correspond à un brûlage en plein air dans de mauvaises conditions et sans filtrage des fumées. Un accident de four déclenche un arrêt d'urgence avec évacuation des fumées sans les filtres. Par relation avec un ingénieur expérimenté militant contre l'incinérateur de Lunel, nous avons calculé qu'en seulement une demie heure un tel accident occasionne le dépassement des limites annuelles de pollution définies par l'arrêté préfectoral d'autorisation. On se rend compte ainsi que quelle que soit la qualité de filtration, ce sont les dysfonctionnements qui posent problème sans que pour autant il en soit tenu compte, les mesures de pollution n'étant pas opérationnelles.

La révision du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) par le Conseil Général s'est terminée en décembre 2014 (cela aurait dû être fait en 2012 mais

il était urgent d'attendre que l'incinérateur soit construit!). Peu d'élus s'y sont opposés malgré nos actions : lettres ouvertes et rassemblements devant le CG ou l'incinérateur. L'enquête publique à laquelle nous avons participé n'a pas recueilli un aussi grand nombre de dépositions qu'en 2006 car les citoyens ont baissé les bras devant le fait accompli.

Nous avons aussi participé à quelques réunions du comité de pilotage de la redevance incitative du Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA). C'est la seule collectivité pour la collecte des déchets qui s'est attelée à respecter la loi imposant le caractère incitatif de la redevance pour 2015 ! tous les autres sont hors la loi mais il est peu probable qu'elles soient sanctionnées. Hélas, les élus du SBA ont été très timides car seuls 20% du budget correspondant relèvera de cet aspect incitatif. On peut donc craindre que les résultats en matière de prévention et de recyclage des déchets soient très en dessous de ce qui est possible.

Nous avons envoyé une lettre ouverte au préfet du Puy de Dôme lors de la grève des salariés de l'incinérateur ( du 24/12/14 au 11/01/15) pour lui demander d'arrêter l'incinérateur qui ne pouvait pas fonctionner correctement avec seulement 20% de son effectif en faisant prendre des risques à la population. Nous avons été discuter avec les grévistes qui ont bien reçu notre action.

Suite à la destruction d'une zone humide lors de la construction du centre de transfert des déchets de St Ours, nous avons été sur le terrain pour constater que la « compensation » prévue, plus nuisible qu'utile risquait de diluer une ancienne décharge industrielle. La préfecture n'a toujours pas répondu sur le fond à notre interpellation écrite.

## **Agriculture**

En 2014 nous avons été invités aux réunions Natura 2000 intéressant l'Auvergne. Nous n'avons pu aller à toutes, néanmoins nous avons pu participer à 2 d'entre elles : N2000 gorges de la Sioule et vallées et coteaux thermophiles du nord de Clermont. Ces réunions sont en fait un bilan du travail réalisé, une sorte d'inventaire des lieux, un regard sur la qualité des habitats flore et animales. Ensuite la présentation du docob de l'année qui vient. Cette présentation se fait en présence du sous préfet devant un parterre d'élus et d'associations. Il est important que nous soyons à ces réunions pour plusieurs raisons :

-Nous saisissons l'intérêt des élus, des associations à la sauvegarde patrimonial des lieux considérés.

-Nous constatons les moyens financiers et techniques qui sont mis en œuvre (très insuffisant en général).

-Si nous nous montrons pertinents c'est une autre manière de faire savoir que nous sommes des environnementalistes engagés.

Il y a deux discours de la part des élus politiques, exemples :

-En 2015 le conseil général finance Vulcania à hauteur de 50 000 euros pour voler au dessus des volcans (référence la Montagne du 22 novembre).

-La directive nitrate qui n'est toujours pas appliquée et qui fait qu'en 10 ans le taux de nitrate a doublé dans les nappes alluviales de l'Allier.

-L'Auvergne classée 13<sup>ème</sup> sur 22 au palmarès écologique établi par la VIE ( source La Montagne du 21 janvier).

Il est donc important que nous soyons là quand les objectifs sont tracés car il ne faut pas compter sur la LPO ou Catiche Production pour contester quoi que se soit. Ces organismes sont impliqués financièrement dans les projets (on ne coupe pas la branche sur laquelle on est assis).

En ce qui concerne les OGM et VTH nous ne sommes pas au bout de nos peines. La manifestation qui a eu lieu au pôle Limagrain a été peu médiatisée et n'a pas donné grand résultat... Il faut que nous intervenions pour des cantines bio sans OGM dans les

communes .Lutter à notre niveau contre les accords de marchés internationaux tel que TAFTA. En sachant que le cheval de Troie des OGM profite de toutes les occasions pour essayer d'entrer, exemple : la subtilité du moment est d'avancer l'idée que les OGM serait l'agriculture intelligente face au dérèglement climatique. La recherche publique est en majorité pro OGM car financée par Limagrain ou ses concurrents. Il serait nécessaire que nos adhérents environnementalistes soient plus nombreux si l'on veut perdurer dans un débat écologique.

### **Gestion site Internet**

Outre les rubriques nécessaires : Qui sommes-nous, où nous trouver, s'inscrire, le site donne les coordonnées des actions menées par PdDNE, seul ou avec d'autres. Le "Sèves" est mis en ligne. Il suit l'avancement de ces actions, exemple : AlternatibaLe site annonce et commente les enquêtes publiques, dans la mesure des contributions des adhérentsUN grand nombre d'autres rubriques relaie des informations plus générales, qualité de l'air et de l'eau, impact de l'activité agricole, en essayant de les rattacher à ce qui se passe dans le PdDL'ensemble est présenté (rubrique présentation) chaque 2 mois et l'info revoie à des textes plus détaillés, parfois plus anciens, dans d'autres rubriques.L'aspect est plutôt sobre et même scolaire. La technicité du contributeur est mince. Que manque-t-il ? votre avis, après consultation est précieux. Que faudrait-il modifier ?